

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		<b>ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS</b>
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française .....	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B.P. 891 -- Tél. 21-37-18 -- Lomé.  Les abonnements et annonces sont payables d'avance.  La ligne ..... 80 frs  Minimum ..... 250 frs  Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum ..... 250 frs
Etranger .....	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
<b>Prix du Numéro par porteur ou par Poste :</b> Togo, France et autres pays d'expression française ..... 100 frs Etranger : Port en sus					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOMÉ**

## SOMMAIRE

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

*Conservation de la Propriété Foncière (Avis de demande d'immatriculation et de bornage). . . 1*

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

#### AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

*(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).*

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des Tribunaux de Droit Moderne de première instance de Lomé, Lacs, Zio, Tône, Tchaoudjo, et Kozah.

Suivant réquisition, n° 14938 déposée le 1er août 1990, M. d'Almeida Ayayi, profession de gestionnaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togo-

laise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 15 ca, situé à Aflao, préfecture du golfe, connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord et au sud par la propriété Midawo Kpegli, à l'est par la propriété Midawo Agbéko et à l'ouest par la route Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14939 déposée le 1er août 1990, M. Kodjo Awunyo, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 64 a 00 ca, situé à Aného, commune d'Aného, connu sous le nom de Glidji et borné au nord par le lot n° 161 au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par la route nationale Aného Tabligbo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14940 déposée le 2 août 1990, Mme Wilson Adjélé Akuavi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier,

d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Tsévié, commune de Tsévié connu sous le nom d'Adiakpo et borné au nord par les lots n<sup>os</sup> 55 et 56, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 64 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 61.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 14941 déposée le 3 août 1990, M. Alover Yao, profession de Diplomate, demeurant et domicilié à Addis Abeba (Ethiopie), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 21 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi-Batomé et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 1660, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 1652 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 1650.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 14942 déposée le 3 août 1990, M. Ponkporgo Mamadou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 46 ca, situé à Dapaong, commune de Dapaong, connu sous le nom de Pitigog et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par la propriété Idrissou et à l'est par la propriété Maldja.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 14943 déposée le 3 août 1990, M. Adabiakou Koffi Amezazae, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé 75 boulevard du 13 janvier, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 78 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n<sup>o</sup> 108, à l'est par les lots n<sup>os</sup> 111 et 112 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 107.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 14944 déposée le 3 août 1990, M. Adabiakou Koffi Amezazae, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 75 boulevard du 13 Janvier, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par Akakpo, à l'est par Kotse Kpoyizoun et à l'ouest par Yovo G. Amaté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 14945 déposée le 3 août 1990 M. Kantchil Kidjié profession d'Agent de Banque à la LTD, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit jouissant de ses droits Civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 52 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au Nord par le lot n<sup>o</sup> 1404, au Sud par le lot n<sup>o</sup> 1406, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par le lot n<sup>o</sup> 1398.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 14946 déposée le 6 Août 1990 M. Ayassor Tchambakou profession d'Ingenieur Agronome demeurant, et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 47 ca situé à Agoènyivé, préfecture du golfe connu sous le nom de fiové. et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n<sup>o</sup> 362 et à l'est par le lot n<sup>o</sup> 363.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 14947 déposée le 6 Août 1990 Mme Agbo Akuélé profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Abovey, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 86ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom d'Abovey et borné au Nord par le lot n<sup>o</sup> 220 bis et la collectivité Atikpa Kaguanu, au Sud par le lot n<sup>o</sup> 218, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par le lot n<sup>o</sup> 221.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14948 déposée le 6 Août 1990 Le Pasteur Agbi Awumé Yawo profession de Modérateur de l'Eglise Evangélique du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits Civils de Nationalité Togolaise, agissant pour le compte de l'Eglise Evangélique du Togo demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'une polygone irrégulier d'une contenance de 1ha 65 a 10 ca situé à Kévé, sous préfecture de L'Avé connu sous le nom de Dzogbepémé et borné au Nord par la route Kévé - Tsévié, au Sud par la propriété Sikpé, à l'Est par la propriété Zikpui Kossi et à l'Ouest par la propriété Apedo Avoga.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique du Togo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14949 déposée le 6 Août 1990 Le Pasteur Agbi - Awumé Yawo profession de Modérateur de l'Eglise Evangélique du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits Civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de l'Eglise Evangélique du Togo demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, constant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 0 a 0 ca situé à Gapé, Sous-préfecture de l'Avé connu sous le nom d'Anforikpo et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété Togbui A. Adjéoda, à l'Ouest par la Route Gapé Agbelouve.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique du Togo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14950 déposée le 7 Août 1990 M. Adabunu Tèvi Tètè Aku profession de Directeur de STSL-SHELL, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 4ca situé à Aflao-Adidogomé, préfecture du golfe connu sous le nom d'Amadahomé et borné au Nord par les lots n°s 15 et 16, au Sud par le lot n° 23, à l'est par les lots n°s 18 et 21 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14951 déposée le 7 Août 1990 M Adama Bamezon-Toulan profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, Majeur non interdit, jouissant de ses droit Civils de Nationalité Togolaise agissant pour le compte de M. Bamezon Ekoué fonc-

tionnaire en retraite demeurant à Abidjan. demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36a 39ca situé à Aflao-Adidogomé, préfecture du golfe connu sous le nom d'Awatamé et borné au Nord par la propriété Gagli et Mme Soeyamede, au Sud par Gagli Messan Fiawoyipé, à l'Est par Gagli Gbadégbényo et à l'Ouest par Gagli Ayivon.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Bamezon Ekoué et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14952 déposée le 7 Août 1990 M. Bamezon Adama profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, Majeur non interdit, jouissant de ses droits Civils de Nationalité Togolaise. demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 35ca situé à Lomé-Akodésséwa, commune de Lomé connu sous le nom de Kpota et borné au Nord par le lot n° 12, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées et à l'Ouest par la propriété Atisso Mivessoné.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14953 déposée le 7 Août 1990 Mme Napoe Assibi née Damba profession d'employée à la CNTT, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Wuiti, Majeure non interdite, jouissant de ses droits Civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Klévé Assikpimé et borné au nord par le lot n° 145, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot n° 147 et à l'Ouest par le lot n° 143.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14954 déposée le 8 Août 1990 M. Gottoh, Afayomé profession de Secrétaire des Greffes et Parquets en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance total de 7 a 65 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 180 et le T.F. n° 13719, à l'est par le lot n° 182 et à l'ouest par le lot n° 177.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n°14955 déposée le 8 Août 1990 M. Yovo E. Ayivi profession de Pilote, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit jouissant de ses droits Civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti constant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 75ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord et à l'Ouest par des rues non dénommées, au Sud par les lots n° 1029 bis et 1030 bis et à l'Est par le lot n° 1031.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 14956 déposée le 9 août 1990 M. Kouton T. Noumagnon profession de commerçant, le meurant et domicilié à Lomé Majeur non interdit, jouissant de ses droits Civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 74 ca situé à Lomé Commune de Lomé connu sous le nom l'Amoutiévé et borné au Nord par la route Lagunaire, au Sud par un passage de 6m 40, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par la propriété Sodo-kpon Agege.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 14957 déposée le 13 Août 1990 Mme Darah Ablan profession commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, 105 Boulevard de la Victoire, Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 8 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom d'Akpikamé et borné au nord par le lot n° 40, au sud par le lot n° 41, à l'est par la rue Mission Baptiste et à l'ouest par les lots n° 34 et 35.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 14958 déposée le 13 août 1990 M. Bonfoh B. Zakari profession d'officier des FAT., demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits Civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 11 ca situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo connu sous le nom de Pangalam et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées, à l'Ouest par la propriété F.I. Djergou

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 14959 déposée le 13 Août 1990 M. Patcho Panessa profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 47 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par la propriété Wuissi Kao, au sud par une rue non dénommée à l'est par la propriété Bamazi Tchelim et à l'ouest par la propriété Maditoma Simbda.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 14960 déposée le 13 Août 1990 Mme Tatcho A. Egom profession de Contrôleur du Trésor demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits Civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 92 ca situé à Kara, Préfecture de la Kozah connu sous le nom de Chaminade et borné au Nord par la propriété Bal' Kossi, au Sud par la propriété Thon Bilambou, à l'est par la propriété Essonani A. Léleng et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 14961 déposée le 14 Août 1990 MM. Houmanou Codjo et Houmanou N. Messan profession de Comptable (CNCA) et Mécanicien au Port, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 38 a 2 ca situé à Aflao Adidogomé préf. du golfe, connu sous le nom d'Awatamé et borné au nord par la collectivité Nyunator et Dogli, au sud par la collectivité Nyunator, à l'est par la collectivité Dadabo et à l'ouest par la propriété Adetsi Koffi.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 14962 déposée le 16 Août 1990 Mlle Joshua Koumba profession d'employée au ministère de l'Environnement et du tourisme, demeurant et domiciliée à Lomé, 161 boulevard du 13 Janvier, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 22 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par le lot n° 160, au Sud par le lot n° 162, à l'Est

par le lot n° 161 A et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14963 déposée le 16 Août 1990 M. Kowouvi Hoffer profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 35 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 605, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 594 et à l'ouest par le lot n° 592.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14964 déposée le 17 Août 1990 M. Yentchabre Sambiani, profession de mécanicien conducteur à l'OPAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 27 ca situé à Dapaong (Préfecture de Tône), connu sous le nom de Goguè et borné au nord par la propriété Djini Djimongou, au sud par une ruelle de 8 m, à l'est par la propriété Djini Djimongou et à l'ouest par la rue de Korbongou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels, ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14965 déposée le 17 Août 1990 Mme Atayi Ayoko, née Tetteh M a w u l a w o é, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domiciliée à Kpalimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 80 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées et à l'Ouest par le lot n° 27.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels, ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14966 déposée le 17 Août 1990 M. Amécoudji Koffi profession d'Agent de l'OPT en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Djidjilé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Togolaise, mandataire de M. Dogbolo Ayawo Awagané

Elanyo, commerçant demeurant à Paris (France) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 4 ca situé à Agoényivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Awonkui et borné au nord par une rue non dénommée, au Sud par les lots n° 165 et 166 à l'Est par le lot n° 164 et à l'Ouest par le lot n° 162.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Agbolo Ayawo Awagané Elanyo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14967 déposée le 20 Août 90 Mlle Djafalo F. Essosimna profession d'employée de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Hedzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 83 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Batomé et borné au nord par les lots n° 499 et 500, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 493.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels, ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14968 déposée le 21 Août 1990 M. Adabunu Tessé profession de Marin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 2 ca situé à Kélégo, Commune de Lomé et borné au Nord par le lot n° 1050, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 1038.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14969 déposée le 22 Août 90 M. Bagna Kodjo B. profession d'attaché d'Administration, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Wuiti. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 12 ca situé à Agoényivé préfecture du golfe connu sous le nom Awonkoui et borné au Nord par les lots n° 255 et 256, au Sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 259 et à l'ouest par le lot n° 257.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14970 déposée le 22 Août 90 Mme Adjibi Médétou Ayabavi profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin aviation, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 43 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot n° 1379, à l'Est par les lots n° 1377 et 1378 et à l'Ouest par le lot n° 1382.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels, ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14971 déposée le 22 Août 90 Mme Béguédou Naka, épouse Bouwé profession de Couturière, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin-Dogbéavou, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 99ca situé à Kara, Commune de Kara connu sous le nom de Tomdé et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Konabéré Tchonda.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels, ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14972 déposée le 27 Août 90 M. Etsri-Atilah Komlan profession de commerçant, demeurant et domicilié à Tsévié-Assiama, Majeur non interdit jouissant de ses droits Civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 90 ca situé à Tsévié, Préfecture du Zio connu sous le nom d'Assiama et borné au Nord par les lots n°s 22, 23 et 24, au Sud par une rue en projet à l'est par le lot n° 2 et à l'ouest par le lot n° 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels, ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14974 déposée le 27 Août 90 M. Aklobessi Kouassi Kwaovi profession d'Ingénieur d'élevage à la DRDR Maritime, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit jouissant de ses droits Civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 73 a 25 ca situé à Sanguéra, Préfecture du Golfe et borné au nord par Agbotame Aziashi et Badassou Aziashi, au sud par Mikando Kokouvi, à l'est par Akossou Bidibi et à l'ouest par Badassou Aziashi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14975 déposée le 27 Août 90 M. Adoméfa Kossi profession de docteur vétérinaire, demeurant et domicilié à Lomé-Dzidzolé, Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 70a 73ca situé à Agoényivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Légbassito et borné au Nord par Afatchao Aziagno, au sud par Djéméké Dovo et Adjina Djodji, à l'est par Amegadji Mlagani et à l'ouest par Atisso Gbemou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14976 déposée le 27 Août 90 M. Yémé Kodjo profession de Cuisinier au Restaurant «La Pirogue», demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit jouissant de ses droits Civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 2ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 420, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 428.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14977 déposée le 27 Août 90 M. Hounnon Fanon profession d'Herboriste, demeurant et domicilié à Libreville-Gabon, majeure non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 32ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 20 au sud par une rue non dénommée à l'est par une ruelle de 6 m et à l'ouest par la collectivité Ahadji Tossou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14978 déposée le 27 août 1990 M. Ogonin A. Yao profession de maçon carreleur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbossimé, majeure non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 48ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par des lots non identifiés.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 14979 déposée le 27 août 1990 M. Johnson Apam Kwassi profession de Directeur de Cabinet, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 34 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 2076 et 2077 à l'est par le lot n° 2086 et à l'ouest par le lot n° 2089.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14980 déposée le 27 août 90 M. Idoh Koffi profession de Brigadier chef de Police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 8a 48 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 133 et 134, à l'est par les lots n°s 130 A et 130 B et à l'ouest par la route de Djagblé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14981 déposée le 28 août 1990 M. Nangoum Dogo Issa profession d'Employé au Ministère de l'Intérieur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 82 ca situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord par le lot n° 158, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par les lots n°s 160 et 162.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14982 déposée le 28 août 1990 M. Kuadjovi Ayedewou Anani profession de Pasteur E-ET, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Solidarité, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 1ca situé à Agoènyivé, préfecture du golfe connu sous le nom de Fiovi et borné au nord par le lot n° 502, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 503 et à l'ouest par le lot n° 499.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14983 déposée le 29 août 1990 Mlle Folly-Aboussa Powovi profession de Formatrice en tournage, demeurant et domiciliée à Lomé Djidjolé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 2ca situé à Aflao préfecture du golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 12, au sud par le lot n° 10, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 11.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14984 déposée le 29 août 90 M. Mensan Kouakou profession de Professeur, demeurant et domicilié à Lomé, 62 rue Koda, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 64 ca situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe et borné au nord et l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 22 et à l'ouest par la collectivité Sedo Gator.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14985 déposée le 29 août 90 M. Atchadey Kokou Tchegui profession de Plombier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 58 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1232, au sud par le lot n° 1234 à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14986 déposée le 29 août 90 Mme Ajavou Ayaba profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 85 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1942 au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1936 et à l'ouest par le lot n° 1934.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à connaissance, grevé d'aucun droits ou charges réels, actuels éventuels.

Suivant réquisition, n° 14987 déposée le 30 août 1990 M. Klubi Foligan Messanvi profession d'agent du chemin de fer en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 9 Avenue de la libération prolongée, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise mandataire de M. Agbodji R. Koffi, Professeur résidant en Côte d'Ivoire, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 95 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalepedogan et borné au nord par le lot n° 1138, au sud par le lot n° 1136, à l'est par le lot n° 1142 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14988 déposée le 30 août 1990 Mme Akueson Mèyèvi, née Edord profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise; demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3a 6 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et au sud par les collectivités Gnissou et Zogbla, à l'est par le TF n° 6758 RT et à l'ouest par la route de Djağblé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14989 déposée le 30 août 1990 M. Mawuena Badjéné Etoussé profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 90 ca situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 1499, au sud par le lot n° 1497, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14990 déposée le 6 septembre 1990 M. Attivon Komi Edoh profession de Comptable Gestionnaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise; demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7a 3 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Àvedji Anyigbé et borné au nord par le lot

n° 243, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 244 et à l'ouest par le lot n° 240.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14991 déposée le 6 septembre 1990 M. Alakpa Yaogan profession d'Agent de douanes, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 52 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Gagli et bornée au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n° 813 et 814 et à l'est par le lot n° 825.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14992 déposée le 6 septembre 1990 M. Koubevi Koffi profession d'Agent de banque à la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7a 20 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Soviébé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1236, à l'est par le lot n° 1245 et à l'ouest par le lot n° 1243.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14993 déposée le 7 septembre 1990 Mme Bekor Afi, née Adabra profession d'Employée de bureau à la CNSS, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise mandataire de M. Kougblenou Anani, Médecin demeurant en France, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 99 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wonyome Sagbado et borné au nord par le lot n° 4 et un lot non identifié, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par le lot n° 2.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. Kougblenou Anani, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14994 déposée le 7 septembre 1990 M. Konlambik Matiébé profession d'Infirmier, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit

jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14a 98 ca situé à Dapaong, Préfecture de Tône connu sous le nom de Kambonloaga et borné au nord par Bomkpadja, au sud par Yetchabre, à l'est par J. Sambiani et à l'ouest Noussa V.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou ventuels.

Suivant réquisition, n° 14995 déposée le 13 septembre 1990 Mme Akouwa M. Atikpo, profession de Couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 29ca situé à Tokoin commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 128, à l'est par le lot n° 129 et à l'ouest par le lot n° 125.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou ventuels.

Suivant réquisition, n° 14996 déposée le 13 septembre 1990 Mlle Kloussé Afiwoa, profession d'Employée de Commerce à CICA-TOGO, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 24 ca situé à flao, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 728, à l'est par lot n° 717 et à l'ouest par le lot n° 715.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou ventuels.

Suivant réquisition, n° 14997 déposée le 13 septembre 1990 M. Agovi M. Mensah Profession d'Employé de Commerce en retraite demeurant à Lomé et domicilié à Agbodrafo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire des héritiers au feu Adjé M. Nyanya Mensah, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 63 ca situé à Lomé, Commune de Lomé connu sous le nom de Adawlato et borné au nord par le TF n° 74 et le TF n° 402 de Lomé, au sud par les héritiers Tévi Lossou, à l'est par la rue de la mission et à l'ouest par la famille Bruce.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers du feu Adjé M. Nyanya Mensah et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14998 déposée le 13 septembre 1990 M. Adigbli K. Mensah profession de Délégué médical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 56 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 810, au sud par le lot n° 813, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 802 et 803.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou ventuels.

Suivant réquisition, n° 14999 déposée le 13 septembre 1990 M. Amindji Kossi senou profession de Maître Bijoutier, demeurant et domicilié à Lomé Bè Gbényédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 55a 93 ca situé à Agbodrafo, Préfecture des Lacs connu sous le nom de Kpéssi et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Amindji, au sud par Amindji Kossi Senou et la Mission catholique de Kpéssi et à l'est par le Lac Togo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou ventuels.

Suivant réquisition, n° 15000 déposée le 14 septembre 1990 Mme Komlan Abla, née Agbovor, profession de Secrétaire de Direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 97 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Avedji Batome «Maman N'Danida», et borné au nord par le lot n° 301, au sud par le lot n° 297, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 299.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou ventuels.

Suivant réquisition, n° 15001 déposée le 14 septembre 1990 M. Forson H. Messan, profession de Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé-Tokoin Nukafu majeur non interdit jouissant de ses droits civils de

nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4a 98ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Boto et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou ventuels.

Suivant réquisition, n° 15002 déposée le 18 septembre 1990 M. Dossim Assang profession de médecin au CHU, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Totsi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9a 10 ca situé à Aflao Commune de Lomé connu sous le nom de Totsi et borné au nord par le lot n° 832 au sud par le lot n° 828, à l'est par le lot n° 831 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou ventuels.

Suivant réquisition, n° 15003 déposée le 18 septembre 1990 Mme Agbehonou Afi profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Hédranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 84 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédranawoé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1515 et à l'ouest par le lot n° 1520.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou ventuels.

Suivant réquisition, n° 15004 déposée le 18 septembre 1990 Mlle Sikpa Ayawavi Mikafewokpo Fafavi, profession de sage femme d'Etat, demeurant et domiciliée à Agoényivé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 34ca situé à Tsévié, Commune de Tsévié connu sous le nom d'Assiama et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 7 et 13 et à l'ouest par les lots n°s 5 et 11.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15005 déposée le 20 septembre 1990 M. Ketonu Madjé Amehoenu profession de propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Wuiti, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 75 ca situé à Lomé Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de lycée et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les propriétés du sieur Kunke et du Dr. A. Amedomé, à l'est par la propriété du sieur J. Bonin et à l'ouest par la propriété du sieur Fajobi Odunewu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15006 déposée le 20 septembre 1990 M. Takassi Kondi Kikpa profession d'Architecte Ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 96 ca situé à Sokodé, Commune de Sokodé, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 878 et à l'est par le lot n° 884.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15007 déposée le 20 septembre 1990 M. Homevor A. Kpotogbé profession de Fonctionnaire International de la FAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 40 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédranawoé et borné au nord par le lot n° 751, au sud par le lot n° 749, à l'est par le lot n° 759 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15008 déposée le 20 septembre 1990 Mme Klousseh C. Kayi, née Kpodar profession de Professeur, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits Civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 82 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédranawoé et borné au nord par le lot n°310, au sud par

une rue non dénommée, à l'est par le Boulevard du Haho et à l'ouest par le lot n° 302.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15009 déposée le 20 septembre 1990 M. T.W. Lawson profession d'Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits Civils de Nationalité Togolaise, agissant pour le compte de M. Santos M. Adjai, propriétaire, demeurant à Lomé demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 65 ca situé à Baguida, préfecture du Golfe et borné au nord par les lots n° 42 et 43, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 52 et à l'ouest par le lot n°49.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Santos M. Adjai et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15010 déposée le 21 septembre 1990 Mlle Banissa Agoda Essokpem profession de Documentaliste à la SNI-FA, demeurant et domiciliée à Lomé-Résidence de Baguida majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'une polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 39 ca situé à Lomé, Commune de Lomé connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord et à l'ouest par l'emprise de la haute tension, au sud par le lot n° 2 et à l'est par le lot n° 6.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15011 déposée le 21 septembre 1990 M. Diabacte Bouraïma K. Hamadou profession de directeur de CEG (Enseignant) demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 98 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 485 bis, à l'est par le lot n° 486 et à l'ouest par lot n° 484.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15012 déposée le 21 septembre 1990 M. Ogamo Bagnah profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 40 ca situé à Dapaong, préfecture de Tône connu sous le nom de Pidigogue et borné au nord par les propriétés Kanpoa et D. Messan, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la route de Nassabli et à l'ouest par la propriété Djangbedja.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15013 déposée le 21 septembre 1990 M. Quenum H. Kowuvi profession d'officier de police adjoint, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 34 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 41 au Sud par le lot n° 45, à l'est par le lot n° 44 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15014 déposée le 26 septembre 1990 M. Kweku Doamekpor et Mme Djigbodi C. Doamekpor profession de chef financier STS-ménagère de meurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 55ca situé à Aflao commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 796, à l'est par le lot n° 803 et à l'ouest par le lot n° 802.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisitoire, n° 15015 déposée le 26 septembre 1990 M. Atissou Komi profession de Cultivateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28a 92ca situé à Adidogomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Avedji-Kpodji et borné au nord par la collectivité Atissou, au sud par la propriété Godo, à l'est par la propriété Atissou-Agbodjinhie et et à l'ouest par la propriété Noukounou Agbolossou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15016 déposée le 26 septembre 1990 Mme Komla Kafui, née Dotsè profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 83 ca situé à Sanguéra, préfecture du Golfe connu sous le nom de Kohé et borné au nord par la collectivité Kpegningban, au sud par la collectivité Akato Kokouvi, à l'est par la collectivité Dokli Afoklé et à l'ouest par la route Kohe-Zomesime.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15017 déposée le 26 septembre 1990 Mme Houndjago Adjoa, épouse Sossoe, profession d'Institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 82 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2578, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n°s 2579 et 2573 et à l'ouest par le lot n° 2571.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15018 déposée le 26 septembre 1990 M. d'Almeida Ayigan profession de docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la république Togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 50a 41 ca situé à Lilikopé, préfecture de Zio connu sous le nom de Kolo et borné au nord par l'ancienne route Lomé-Atakpamé, au sud par la propriété du feu Badagbo, à l'est par la propriété Yawo Lokpo et à l'ouest par la propriété Dumega.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15019 déposée le 26 septembre 1990 M. Bayilabou Kadewa profession de Chirurgien-Gynécologue, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 36ca situé à Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Totsi Nyivémé et borné au nord-est par les lots n°s 293 et 296, au sud et à

l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15020 déposée le 26 septembre 1990 Mme Kouassi Dodji profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 13ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 876, au sud par le lot n° 873, à l'est par le lot n° 875 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15021 déposée le 26 septembre 1990 M. Ayité d'Almeida profession d'Avocat à la cour, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise conseil de M. Hillah Ayi-Ata, Agent Technique de la santé, demeurant à Lomé demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 1ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Centre et borné au nord par le lot n°75, au sud par le lot n° 77, à l'est par le lot n° 81 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15023 déposée le 27 septembre 1990 M. Segbor Kwami Mawuvi profession d'Assistant Météo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 92ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1260, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n°s 1255 et 1254 et à l'ouest par le lot n° 1252.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15022 déposée le 26 septembre 1990 M. Akakpo Kpadé Kpalété profession de mécanicien auto, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la républi-

que togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par les lots n<sup>os</sup> 106 et 107, au Sud par le lot n<sup>o</sup> 102, l'est par le lot n<sup>o</sup> 104 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisitin, n<sup>o</sup> 15024 déposée le 27 septembre 1990 M. Aguey Komi Kpadénoü profession d'Inspecteur central du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 96 ca situé à Tokoin, Commune du Lomé connu sous le nom de Hédjranawoè et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 2552, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées à l'est par le lot n<sup>o</sup> 2545.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Le Conservateur de la Propriété foncière,*  
TATCHO Panessa

## CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

### A V I S D E B O R N A G E

*(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).*

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mercredi 16 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7a 71 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par un passage, au sud par le lot n<sup>o</sup> 278, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 266; dont l'immatriculation a été demandée par M. Daoune Batchibithé Douanier à l'Inspection des prix et du contrôle, demeurant à Kara, suivant réquisition du 20 mars 1986, n<sup>o</sup> 12430.

Le mercredi 16 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de

8a 63 ca, connu sous le nom d'Avédji-Soviépé et borné au nord par les lots n<sup>os</sup> 61 et 63, au sud par l'emprise de la haute tension Lomé-Kpalimé, à l'est par les lots n<sup>o</sup> 64 et 65, à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 60; dont l'immatriculation a été demandée par M. Yerima Eosso-Wazina, Architecte à la direction générale de l'Urbanisme et de l'habitat, demeurant à Lomé-Tokoin Solidarité, suivant réquisition du 29 juillet 1986, n<sup>o</sup> 12640.

Le mardi 22 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5a 89 ca, et borné au nord à l'est et à l'ouest par la famille Boluvi au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé Aného; dont l'immatriculation a été demandée par M. Pikabé Kolambigué, Homme Grenouille, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 septembre 1986, n<sup>o</sup> 12693.

Le mercredi 9 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 33 ca connu sous le nom de Hédjranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n<sup>o</sup> 2033, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 2042 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 2040; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, Géomètre Cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako, mandataire de Mme Hcunsiagama Ekoua Sépopo, née Johnson, Standardiste à l'U.B. à Lomé, suivant réquisition du 20 octobre 1986, n<sup>o</sup> 12767.

Le jeudi 17 janvier 1991, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6a 93ca, connu sous le nom de Nlessi et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 46, au sud par le lot n<sup>o</sup> 47, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 42; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dablaka Ayi Mawussé, commerçant, demeurant à Lomé, Tokoin Gbadago, 11 rue Café le Brésil, suivant réquisition du 21 octobre 1986, n<sup>o</sup> 12768.

Le mardi 15 janvier 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Mission-Tové, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 34 a 33 ca, connu sous le nom d'Abomé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Sowu, au sud par la route Agouévé Mission Tové et à l'est par un cimetière; dont l'immatriculation a été demandée par M. Goka Mensah Kwami, comptable à la SRCC demeurant à Lomé, suivant réquisition du 26 novembre 1986, n<sup>o</sup> 12818.

Le lundi 7 janvier 1991, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 00 ca, connu sous le nom de Demakpoè, et

borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1004, à l'est par le lot n° 1006 et à l'ouest par le lot n° 1002 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ali Idrissou, commerçant, demeurant à Agoènyivé Démakpoè, suivant réquisition du 6 août 1987, n° 13178.

Le lundi 28 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 8 a 00 ca, connu sous le nom de Klévé-Assikpimé et borné au nord par le lot n° 141, au sud par une rue non dénommée de 50 m, à l'est par le lot n° 143 et à l'ouest par le lot n° 139 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agossou Komlan, comptable demeurant à Lomé, suivant réquisition du 10 mai 1988, n° 13620.

Le mardi 15 janvier 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 58 ca connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2096 bis, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2097 et à l'ouest par le lot n° 2095 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Doli Etsavi, revendeuse de tissus, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 13 juillet 1988, n° 13 726.

Le lundi 28 janvier 1991, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bolou, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 ha 64 a 29 ca, connu sous le nom de Kpémé et borné au nord par la propriété Atta Akotia, au sud par la propriété Kokou Akpoto, à l'est par la propriété Wossé Djato et à l'ouest par la propriété Seklou Bolto ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Matthia G. Makuga, traducteur, demeurant à Abidjan et domicilié à Lomé, 95 rue du Conseil de l'Entente, suivant réquisition du 29 août 1988, n° 13815.

Le vendredi 25 janvier 1991, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 32 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par le lot n° 215 bis, au sud par le lot n° 211, à l'est par les lots n° 212 et 214 et à l'ouest par une rue en projet de 16 mètres ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame de Souza Adjoa Elom Mana épouse Amégandjin, revendeuse demeurant à Lomé Tokoin Solidarité s/c M. Djadou Djodji DCNC Lomé, suivant réquisition du 16 janvier 1989, n° 14031

Le mardi 15 janvier 1991, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la

forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2069, au sud par le lot n° 2067, à l'est par une rue non dénommée de 28 mètres et à l'ouest par le lot n° 2061 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Faoubo Dzinyéfa Anani comptable, demeurant à Lomé BOAD tél : 2142 44 215906, suivant réquisition du 10 février 1989, n° 14087.

Le vendredi 25 janvier 1991, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 76 ca connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 217, au sud par le lot n° 215, à l'est par le lot n° 214 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amégandjin Kossi Ayeko Koulioussan, instituteur en retraite, demeurant à Lomé-Tokoin Abovey s/c de M. Djadou Djodji DCNC Lomé, suivant réquisition du 26 juin 1989, n° 14280.

Le jeudi 17 janvier 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 43 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 638, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 637 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tchini Kodjo Mawuéna, urbaniste à la DGUH, demeurant à Lomé, mandataire de Mme Tossou Akossiwa,, épouse Chapuis, comptable à Cara (Suisse), suivant réquisition du 1er août 1989, n° 14360.

Le mercredi 23 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 20 a 57 ca, connu sous le nom de Doumasséssé et borné au nord à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par la concession de la Paroisse Saint Kisito ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adenka Kuaku, employé de la UAC en retraite demeurant à Lomé, mandataire de l'ordre de Saint Jean commanderie n° 364 Lomé, suivant réquisition du 5 septembre 1989, n° 14425.

Le jeudi 3 janvier 1991 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 33 ha 10 a 91 ca, connu sous le nom de Klemé et borné au nord par la propriété Kpeti Gueli Epou, au sud et à l'ouest par la propriété Attila Etan et à l'est par les propriétés Soukleta Ayevon et Gbonyovo Koto ; dont l'immatriculation a été demandée par les sieurs Agboba Kodjovi et Emoe Yao, cultivateurs demeurant à Sanguera, mandataires de la collectivité Ayissou Patou Bolo s/c M. Codjo Bassaley Tél 21-56-38, suivant réquisition du 10 octobre 1989, n° 14499.

Le jeudi 10 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 10 ca, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 4 à l'est par la route de Totsigan et à l'ouest par les lots n°s 3 et 5; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bouraima Nouridine, Directeur de la statistique demeurant à Lomé Djidjolé tél 21-62-24, suivant réquisition du 17 octobre 1989, n° 14505.

Le jeudi 10 janvier 1991 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 13 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par les lots n°s 720 et 712 et à l'ouest par les lots n°s 710 et 722; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bouridine directeur de la Statistique, demeurant à Lomé Djidjolé tél : 21-62-24, suivant réquisition du 17 octobre 1989, n° 14506.

Le jeudi 10 janvier 1991, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 01 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1166, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 1161; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Huetognon Agbclété, receveur de l'OPTT demeurant à Lomé s/c M. Akouété Gbényedji OPAT tél. 21-44-71, suivant réquisition du 26 octobre 1989, n° 14518.

Le mardi 15 janvier 1991, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 08 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 3 et à l'est par les lots n°s 7 et 8; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Ekué Dédévi, inspectrice des impôts demeurant à Lomé, suivant réquisition du 3 novembre 1989, n° 14545.

Le jeudi 3 janvier 1991, à 10 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 05 ca, connu sous le nom de Klévé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 255 et à l'ouest par le lot n° 253; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Amah Bénizame, née Kegberme, agent d'assiette des impôts, demeurant à Lomé-Tokoin Gbonvié tél 21-36-40, suivant réquisition du 29 novembre 1989, n° 14572.

Le vendredi 18 janvier 1991, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Togokomé, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 76 a 12 ca, et borné au nord et à l'ouest par la propriété Komlanvi Klousseh, au sud par la route Togokomé Agovoudou et à l'est par la propriété Anani Guidji; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Komlanvi Klousseh, directeur à la BCEAO siège, demeurant à Dakar (Sénégal), s/c M. Ayewanou Gbéasor Lomé, suivant réquisition du 14 décembre 1989, n° 14587.

Le mercredi 16 janvier 1991, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 46 ca connu sous le nom de Soviépe et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 1358 et à l'est par le lot n° 1360; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adogou Folly, gestionnaire comptable à CICA-RE, demeurant à Lomé-Tokoin, 30 rue des Lauriers Roses tél 21-62-69, suivant réquisition du 19 décembre 1989, n° 14595.

Le mercredi 9 janvier 1991, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 41 ca connu sous le nom de Fiové et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1050 à l'est par le lot n° 1052 et à l'ouest par le lot n° 1048 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Degbé Kokou, transporteur, demeurant à Lomé, 4 rue du chemin de fer, suivant réquisition du 2 janvier 1990, n° 14603.

Le mardi 15 janvier 1991, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflo, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 34 ca, connu sous le nom de Baromé Totsivi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 123, à l'est par le lot n° 133 et à l'ouest par le lot n° 131; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Afokpa Kokou Loumon fonctionnaire en retraite demeurant à Lomé-Tokoin Tamé, mandataire de M. Donyoh P. Kossi, suivant réquisition du 5 janvier 1990, n° 14609

Le mardi 16 janvier 1991, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 88 ca, connu sous le nom de Daviémodzi et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 43 et 45, à l'est par le lot n° 37 et à l'ouest par le lot n° 46; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sani Oyédé Fatcha, enseignant, demeurant à Tsévié Daviémodzi, s/c de Me Bataka, étude de Me Akouété, suivant réquisition du 18 janvier 1990, n° 14621.

Le mardi 8 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1963, au sud par le lot n° 1961, à l'est par le lot n° 1971 et à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Atsu Tuakli Dodzi, enseignant demeurant à Kpalimé Nyivemé s/c de M. Agbanouvi Agassi Kodjovi DCNC Lomé, suivant réquisition du 19 janvier 1990, n° 14627.

Le mercredi 30 janvier 1991, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 69 ca, connu sous le nom de zone nord de la gendarmerie et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 183, à l'est par les lots n° 184 et 185 et à l'ouest par le lot n° 180; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Edeou Mewekiwé, officier des FAT, demeurant à Lomé, résidence du Bénin tél 21-27-01, suivant réquisition du 31 janvier 1990, n° 14645.

Le jeudi 10 janvier 1991, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 73 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 1507, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1505 et à l'ouest par le lot n° 1509; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Doe Bruce Folly, employé de commerce demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 février 1990, n° 14650.

Le mercredi 17 janvier 1991, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 21 ca, connu sous le nom de village N'Da nida et borné au nord par la route de Kpalimé, au sud et à l'est par la propriété Lokadi Tedema et à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Badjo Yao ingénieur des T.P., direction générale de la RNET, demeurant à Lomé s/c de M. Noutchet Todegbey agent des T.P en retraite à Lomé-casablanca, suivant réquisition du 14 février 1990, n° 14663.

Le mardi 8 janvier 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kélégou, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 12 a 8 ca et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n° 205 et 206 et à l'est par le lot n° 213; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dossa Megniho, commerçant demeurant à Cotonou, s/c de M. Hounsihoué Ayou-lété, Tél.: 21-45-85, suivant réquisition du 16 février 1990, n° 14669.

Le mardi 29 janvier 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 24 a 66 ca, et borné au nord à l'est et à l'ouest par la propriété Kpegli Migbodji, au sud par la route Sanguéra Agoènyivé; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Lawson Boè-Allah Nadou agent de commerce, demeurant à Lomé Aflao Avénou, 2 Avenue de la chapelle, suivant réquisition de 16 février 1990, n° 14670.

Le mardi 29 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 73 ca, connu sous le nom de « Hôpital » et borné au nord par la propriété Agbemebia, au sud par la propriété Kloussé, à l'est par la propriété Améganvi et à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Améganvi Kougbessi née Edoh, commerçante, demeurant à Dapaong s/c de M. Akakpovi Kouassi étude de Me Amarin, notaire à Lomé, suivant réquisition du 20 février 1990, n° 14674.

Le mardi 9 Janvier 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 17 a 84 ca, connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Atsigla Kodjo, à l'est par la propriété Edoh Atakou; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Awumée Kosiwor, gérante de la Société LAVASEC de Paris, demeurant à Lomé, Cité du Bénin tél 21-63-74, suivant réquisition du 20 février 1990, n° 14675.

Le mercredi 9 janvier 1991 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 27 a 48 ca, connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Zogbéno Anani Yawo; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Ahadjì Kosiwor, née Awumee, gérante de la Société LAVASEC de Paris, demeurant à Lomé, Cité du Bénin tél 21-63-74 suivant réquisition du 20 février 1990, n° 14676.

Le vendredi 4 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 a 19 ca, connu sous le nom de Noukafou et borné au nord par le lot n° 6, au sud par la rue du marché Noukafou, à l'est par le lot n° 8 et à l'ouest par la route Lomé-Djagblé; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sénouyon Acada Emmam, Enseignant à l'U.B, demeurant à Lomé, Tokion-Foréver Tél: 21-66-42 suivant réquisition du 26 février 1990, n° 14680.

Le mardi 29 Janvier 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, préfecture du golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 24 a 47 ca et borné au nord par la propriété Kpegli Nyikoale, au sud par la route Sanguéra Agoè-Nyivé, à l'est par la propriété Kpegli Koffi Gozan et à l'ouest par la propriété Dantey Koffi : dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Lawson Boè-Allah Adakou Ella, commerçante, demeurant à Lomé Aflao-Avénoù, 2, Avenue de la Chappelle, suivant réquisition du 26 février 1990, n° 14681.

Le mardi 8 janvier 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier; d'une contenance de 6 a 3 ca, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot, n° 404, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 405 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ajavon Amaté, Technicien supérieur de laboratoire, demeurant à Lomé Tokoin-Wuiti, Tél. 21-64-30 suivant réquisition du 26 février 1990, n° 14684.

Le lundi 7 janvier 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, préfecture du golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 75 a 5 ca connu sous le nom de Légbassito et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Dogbla; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amcassou Komlan, Transporteur, demeurant à Lomé, s/c de M. Basaley Codjo, Géomètre à Lomé, 4 rue Tapounté (ancienne rue des Aoussa), suivant réquisition du 27 février 1990, n° 14685.

Le lundi 28 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Dossou-Kopé et borné au nord par le lot n° 92, au sud par le lot n° 95, à l'est par le lot n° 94 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Yalami K. Kabissa, manoeuvre à la CCNSS, demeurant à Lomé-Tokoin Dossou-Kopé s/c de M. Allahare Komi, professeur au Lycée du 2 février, suivant réquisition du 28 février 1990, n° 14690.

Le vendredi 4 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 21 ca, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à

l'est par le lot n° 134 et à l'ouest par les lots n° 131 et 132 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sant'Anna Racim ingénieur agronome demeurant à Lomé s/c M. Gavitsè Comlan tél 21-30-96, suivant réquisition du 27 mars 1990, n° 14727.

Le vendredi 4 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 22 a 01 ca. connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par la route Agoènyivé Adidogomé, au sud par une rue non dénommée et le lot n° 108, à l'est par les lots n° 109 et 110 et à l'ouest par les lots n° 103 et 104 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sant'Anna Racim, ingénieur agronome, demeurant à Lomé s/c de M. Gavitsè Komlan tél 21-30-96; suivant réquisition du 27 mars 1990, n° 14728.

Le vendredi 4 janvier 1991 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 97 ca, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par la voie rapide de 50 m, au sud par le lot n° 89 à l'est par le n° 91 et à l'ouest par le lot n° 87 ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Sant'Anna Enyonam, sage-femme, demeurant à Lomé s/c de M. Gavitsè Komlan, suivant réquisition du 27 mars 1990, n° 14729.

Le mardi 8 janvier 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 16 a 26 ca, connu sous le nom de Legbassito et borné au nord et à l'est par la collectivité Lota, au sud par Henyo Ets Missiagbeto et à l'ouest par la PROMAICO dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Doe-Bruce Akouété ingénieur en bâtiments demeurant à Lomé Tokoin Wuiti tél 21-34-11, suivant réquisition du 30 mars 1990, n° 14730.

Le lundi 7 janvier 1991 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 16 ca, connu sous le nom de Totsi Cacaveli et borné au nord par le lot n° 13, au sud, par le lot n° 17, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 14 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Koffi Lomko Améoli Allaglo, directeur de l'Institut National des sols et Mme V. Allaglo, née Mikhaïlenko, professeur de CEG, demeurant à Agoènyivé-Cacaveli, suivant réquisition du 3 avril 1990, n° 14735.

Le jeudi 10 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une ruelle de 6 m, au sud par le lot n° 1451, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1446 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kombiagou Boulodjoa, Directeur de COMETO, demeurant à Lomé s/c de M. Akouété Gbenyedzi OPAT Lomé Tél. 21-44-71, suivant réquisition du 4 avril 1990, n° 14738.

Le lundi 21 janvier 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpémé, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 a 97 ca, connu sous le nom de Djassemé et borné au nord et à l'est par la propriété Mensah Assiakoley Afliwun Séwa, au sud par la collectivité Tessi Assiakoley et à l'ouest par la collectivité Lawson ; dont l'immatriculation a été demandée par la Convention Baptiste du Togo ayant son siège à Lomé, représentée par M. Oké Issac, Commerçant demeurant à Lomé Adoboukomé, Tél. 21-58-94, suivant réquisition du 6 avril 1990, n° 14745.

Le jeudi 10 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 2 ca, connu sous le nom de Zone-Nord de la Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 26, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par les lots n°s 29 et 30 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbovon Klou, Commerçant demeurant à Lomé Bè Tél. 21-30-21, suivant réquisition du 9 avril 1990, n° 14746.

Le mercredi 30 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a, connu sous le nom de Klévé Assikpimé et borné au nord par le lot n° 138, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 140 et à l'ouest par le lot n° 136 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ayivor Ayawovi, Professeur, demeurant à Lomé s/c de SCOA-TOGO Tél. 21-32-33, suivant réquisition du 9 avril 1990, n° 14749.

Le jeudi 3 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 a 16 ca et borné au nord par le lot n° 36, au sud et

à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 35 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sablikou Akomotè, Comptable à Togo Voyages, demeurant à Lomé, 13 Rue du Grand Marché Tél. 21-12-77, suivant réquisition du 17 avril 1990, n° 14760

Le vendredi 11 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 96 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par Agbaglo Koumako, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par la Collectivité Zankpo ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adéléyé Adéléké, Fonctionnaire au CASEF, demeurant à Lomé Tokoin s/c de M. Kpadey Kwasi Tél. 21-06-21, suivant réquisition du 20 avril 1990, n° 14768.

Le jeudi 17 janvier 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 18 a 34 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 1733 et 1734, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 1724 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adéléyé Adéléké, Fonctionnaire au CASEF, demeurant à Lomé Tokoin s/c de M. Kpadey Kwasi Tél. 21-06-21, suivant réquisition du 20 avril 1990, n° 14769.

Le vendredi 11 janvier 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 16 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord, au sud, et à l'ouest par la famille Adoleté, à l'est par la Route de Hédzranawoè ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adéléyé Adéléké, Fonctionnaire au CASEF, demeurant à Lomé Tokoin s/c de M. Kpadey Kwasi Tél. 21-06-21, suivant réquisition du 20 avril 1990, n° 14770.

Le mercredi 9 janvier 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Awonkui et borné au nord par le lot n° 428, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 426 ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Adjetey Wilson Agnélé, épouse Bruce, Revendeuse demeurant à Lomé Tokoin, 36 Rue Cébévito s/c de M D. K. Agboklu service des Domaines Lomé, suivant réquisition du 27 avril 1990, n° 14773.

Le mercredi 9 janvier 1991 à 10 heure 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 45 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2399, au sud par le lot n° 2397, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n°s 2391 et 2392 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Boèvi Kokouvi, Agent Commercial, demeurant à Lomé Tokoin Gbadago Tél. 21-35-27, suivant réquisition du 7 mai 1990, n° 14786.

Le vendredi 25 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 31 ca, connu sous le nom de Dogbéavou Gbonvié et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée du Port, au sud et à l'ouest par des lots n°s 32 et 37 appartenant à la Collectivité Wogboli Aguto et à l'est par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Etorh C. Alougavi, Revendeuse, demeurant à Lomé Tokoin Gbonvié, 64 Rue Tsodié s/c de M. Agbovi Yawo DCNC Lomé, suivant réquisition du 28 mai 1990, n° 14823.

Le lundi 7 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 14 a, connu sous le nom de Hédzranawoè (TOGO 2000) et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 862 et à l'ouest par les lots n°s 867 et 865 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Van-Laré Kossi Edem, Comptable, demeurant à Lomé, 7 Rue du Mono Tél. 21-06-22 ou 21-20-88, suivant réquisition du 30 mai 1990, n° 14 834.

Le lundi 7 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 93 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè (TOGO 2000) et borné au nord par le lot n° 830, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 845 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Van-Laré Kossi Edem, Comptable, demeurant à Lomé, 7, Rue du Mono Tél. 21-06-22 ou 21-20-88, suivant réquisition du 30 mai 1990, n° 14835.

Le mercredi 16 janvier 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 a 98 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1889, au sud par une rue non dénommée, à l'est par un passage de 6 m et à l'ouest

par le lot n° 1888 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Minassin Ayaba, Revendeuse, demeurant à Lomé Agbalépédogan s/c de Mme Tsigbé BCCI Lomé Tél. 21-01-61, suivant réquisition du 31 mai 1990, n° 14837.

Le jeudi 31 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 67 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 185 et à l'ouest par le lot n° 190 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tazo Gbati Essotakou, Inspecteur des Impôts, demeurant à Lomé Tokoin Hédzranawoè Tél. 21-47-55 ou 21-47-56, suivant réquisition du 26 juin 1990, n° 14865.

Le mercredi 30 janvier 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 92 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 807, au sud par le lot n° 805, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 798 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lao-Abalo Djonda, Directeur de la Société TOGO Voyages, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 juillet 1990, n° 14903.

Le jeudi 15 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 4 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 884, au sud par les lots n°s 881 et 882, à l'est par le lot n° 887 et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Akouegnon Amé Ablavi, Employée à la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 décembre 1986, n° 12 863.

Le mercredi 28 novembre 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 18 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 10, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 16 et à l'ouest par Mme Lawson (Justine) ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayissou Agbossen (Jean), Menuisier, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 avril 1988, n° 13 590.

Le mercredi 14 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 10 a 80 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 18, à l'est par les lots n°s 14 et 15 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kortho Samon propriétaire, demeurant à Lomé (Maison du RPT), représentant son fils mineur, M. Kortho Agnundemba, Elève Aviateur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 10 mai 1988, n° 13 619.

Le lundi 26 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodesséwa, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 82 ca et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 4 et 5 et à l'ouest par le lot n° 2 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Atikpo Akuwa, Couturière demeurant à Lomé, suivant réquisition du 31 mai 1988, n° 13656.

Le jeudi 6 décembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 76 ca, connu sous le nom de N'kafu et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 168, à l'est par le lot n° 9 et à l'ouest par le lot n° 164 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Sanvee Epévi Kwamba, Revendeuse demeurant à Lomé, suivant réquisition du 1er juin 1988, n° 13 659.

Le jeudi 6 décembre 1990 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, Commune de Kpalimé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 97 ca 70, connu sous le nom d'Atakpamé-kondzi et borné au nord par C. Y. Mensah, au sud par M. Kpotsra, à l'est par Kokouvi Guidiguidi et à l'ouest par le Boulevard Circulaire ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Paku E. Koffi, Pasteur en retraite demeurant à Kpalimé s/c Mme Paku Viola Afi, Baltex Lomé, suivant réquisition du 8 décembre 1988, n° 13 965.

Le mardi 4 décembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain urbain, comportant une construction pour Habitation de famille ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 18 ca, connu sous le nom de Tokoin Aviation et borné au nord par le titre foncier n° 2237, au sud par la propriété de feu Lamanaku, à l'est par le surplus de la propriété Lamanaku et à l'ouest par une rue

en projet de 14 mètres ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Agbokou Milebenè, Revendeuse, demeurant à Lomé Tokoin Aviation s/c de M. Agbessi Komi Topographe à Lomé, Route de l'Aviation, suivant réquisition du 18 janvier 1989, n° 14 032.

Le lundi 12 novembre 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 14 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1746, au sud par une rue non dénommée, à l'est par l'Enprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé et à l'ouest par le lot n° 1739 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Laclé Akolé Mawuli, Commerçante, demeurant à Lomé s/c de M. Agboklu Dedy service des Domaines-Lomé, suivant réquisition du 27 janvier 1989, n° 14 043.

Le lundi 10 décembre 1990 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Adetikopé, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 14 a 3 ca, connu sous le nom de Nologoé et borné au nord par la propriété Bidi Aziakonou, au sud par la Route Adetikopé-Tonoukouti, à l'est par la propriété Kato Amékoukou et à l'ouest par la Collectivité Tougba dont l'immatriculation a été demandée par M. Gbomé Komi, demeurant à Lomé Amoutiévé Togbato s/c de M. Agbovi Yawo, DCNC-Lomé, suivant réquisition du 2 février 1989, n° 14 059.

Le mercredi 21 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoé-Nyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 1 ca, connu sous le nom de Demakpoe et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 542, à l'est par le lot n° 544 et à l'ouest par le lot n° 540 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Hillah Amah Ayité, Statisticien demeurant à Lomé Nukafu s/c de M. Lawson Laté Dovi 26 Rue Aniko Palako Lomé, suivant réquisition du 5 avril 1989, n° 14177.

Le mardi 20 novembre 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 9 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 167, à l'est par le lot n° 174 et à l'ouest par le lot n° 173 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Hillah Amah Ayité, Statisticien, demeurant à Lomé Nukafu s/c M. Lawson Laté Dovi, 26 Rue Aniko Palako Lomé, suivant réquisition du 5 avril 1989, n° 14 178.

Le jeudi 29 novembre 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 96 ca, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par le lot n° 404, au sud par le lot n° 402, à l'est par le lot n° 415 et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Tonyi Yiokpè, Revendeuse demeurant à Lomé Bè Pa de Souza (4e zone) s/c M. Geraldo Mounirou, John Holt 7 Rue du Commerce Lomé, suivant réquisition du 30 mai 1989, n° 14 239.

Le mardi 20 novembre 1990 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 53 a 69 ca, connu sous le nom d'Apédokoè Agokpanou et borné au nord par Hodzi Agbénoto, au sud par Assou Golou, à l'est par Linto Sikata et à l'ouest par Adetsi Gamon Néglo ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ayivor Kossi, Tourneur en retraite, demeurant à Lomé Tokoin Ramco, s/c de M. Kpadey Kwasi Lomé Lom-Nava, 11 Rue Attignon Tél. 21-06-21, suivant réquisition du 29 juin 1989, n° 14 288.

Le jeudi 22 novembre 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 93 ca, connu sous le nom de Fiové Démakpoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 931 et à l'est par les lots n°s 928 et 927 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gbedey Anani Biova, Radiotélégraphiste, demeurant à Lomé-Klikamé (Studio le Mono) s/c de M. Fiavi Davon, service des Domaines Lomé, suivant réquisition du 30 juin 1989, n° 14 293.

Le mercredi 21 novembre 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 8 ca, connu sous le nom de Fiové Démakpoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la voie Rapide de 50 mètres, à l'est par le lot n° 646 et à l'ouest par le lot n° 648 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gbedey Anani Biova, Radiotélégraphiste, demeurant à Lomé-Klikamé (Studio le Mono) s/c de M. Fiavi Davon service des Domaines Lomé suivant réquisition du 30 juin 1989, n° 14 294.

Le jeudi 29 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Bè, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 6ca, connu sous le nom de Hédjé-Kpota et borné au nord par le lot n° 53, au sud et à l'ouest par des rues non

dénommées et à l'est par le lot n° 47 ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Toyi Yiokpè, Revendeuse, demeurant à Lomé-Bè Pa de Souza (4e zone) s/c de M. Geraldo Mounirou John Holt-Lomé, suivant réquisition du 7 juillet, 1989, n° 14 302.

Le mercredi 28 novembre 1990 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Bè, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 75 ca, connu sous le nom d'Akodésséwa Kpota et borné au nord par le lot n° 1, au sud par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Tonyi Yiokpè, Revendeuse, demeurant à Lomé-Bè Pa de Souza (4e zone) s/c de M. Geraldo Mounirou, John Holt Lomé, suivant réquisition du 7 juillet 1989, n° 14 303.

Le jeudi 22 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par la Route de Segbé, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 462 et à l'ouest par le lot n° 460 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akibodé Kodjovi Taloto, Professeur, demeurant à Lomé s/c de Mlle Prince Agbodjan Télé, service des Domaines Tél : 21-56-86, suivant réquisition du 31 juillet 1989, n° 14358.

Le jeudi 15 novembre 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 15a 00ca et borné au nord par le lot n° 7, au sud par le lot n° 9, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Takassi Kondé Kikpa, Architecte Ingénieur à l'EAMAU, demeurant à Lomé-Klikamé, suivant réquisition du 9 août 1989, n° 14 376.

Le lundi 19 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 93 ca, connu sous le nom de Batomé Totsivi et borné au nord par les lots n°s 617 et 619, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 613 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Nenonéné B. Afi, Commerçante, demeurant à Lomé Agbalépédogan s/c de M. Adzoyi Koffi Eli service du Paludisme Lomé, suivant réquisition du 17 août 1989, n° 14 391.

Le mercredi 28 novembre 1990 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance

de 26 a 56 ca, connu sous le nom d'Atiémé Ahonkpoè et borné au nord et au sud par la propriété Awoudor Kokou, à l'est par la Route Sanguéra Légbassito et à l'ouest par la Collectivité Kamassan et la propriété Agbo Koami ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Doh-Aklama Sewoa Kouakou, Fonctionnaire en retraite, demeurant à Lomé Tokoin N'tifafa Tél. 21-57-85, suivant réquisition du 23 août 1989, n° 14 401.

Le mardi 20 novembre 1990 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 23 a 66 ca, connu sous le nom d'Ahonkpoè et borné au nord par la propriété Douvon Aniglo, au sud et à l'est par la propriété Avoumadji Komla et à l'ouest par la propriété de la Collectivité Koudoukpo ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Attivor Massan Seyenya, épouse Doh-Aklama, Enseignante, demeurant à Lomé Tokoin N'tifafa Tél. 21-57-85, suivant réquisition du 23 août 1989, n° 14 402.

Le lundi 19 novembre 1990 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 99 a 41 ca, connu sous le nom d'Ahonkpoè et borné au nord par les propriétés Akam, Gbemou Assi-kplakoè et Lanyo Assinyo, au sud par les propriétés Takla et Amenyitor, à l'est par la propriété Amenyitor et à l'ouest par la propriété Takla ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Aklama Têlé, épouse Atchouin, Menagère, demeurant à Lomé Pa de Souza Tél. 21-57-85, suivant réquisition du 23 août 1989, n° 14 403.

Le vendredi 16 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 60 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par les lots n°s 82 et 83, au sud par la Route Adidogomé-Segbé, à l'est par le lot n° 86 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ali Atti Bi-Ayé-Foh, Inspecteur des Impôts à l'Administration Générale des Impôts et des Douanes, demeurant à Lomé Tél. 21-47-55/56, suivant du 28 août 1989, n° 14 405.

Le jeudi 29 novembre 1990 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kévé, Sous-préfecture de l'Avé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 16 ha 55 a 35 ca, connu sous le nom de Towu et borné au nord par la Route Lomé-Kpalimé, au sud par la Collectivité Agbedoe, à l'est par la Collectivité Anagbla Matrievi et à l'ouest par la propriété Esso Obed ; dont l'immatricu-

lation a été demandée par le sieur Ishola Ekoué, Directeur de la SARL Inter Conseils Services, demeurant à Lomé Tokoin N'Kafu 3820, Rue du Garage Buckner, suivant réquisition du 28 août 1989, n° 14 410.

Le mardi 4 décembre 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Alfao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 2 ca, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 8, à l'est par le lot n° 15 et à l'ouest par le lot n° 13 ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Ayité Ayélé, née Amegan Ayayi, Commerçante, demeurant à Lomé s/c de M. Sewa Dovi, DCNC Lomé, suivant réquisition du 6 octobre 1989, n° 14 492.

Le lundi 3 décembre 1990 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Davié, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 18 ha 5 a 45 ca, connu sous le nom d'Adétikopé et borné au nord par Métépé et Mabudu Abalo, au sud par Mile Gadegboku, à l'est par les Héritiers Akato, Awumassodo Atioghé, Awugno et Attisso et à l'ouest par la Route Nationale n° 1 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tchivagnon Kodjo, Cultivateur, demeurant à Davié, représentant les Héritiers Tchivagnon Adedze Amegnon, suivant réquisition du 26 septembre 1989, n° 14 463.

Le mercredi 21 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 81 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 795, à l'est par les lots n°s 802 bis et 796 et à l'ouest par les lots n°s 801 et 795 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Soedjé Douati Adjémida, Professeur à l'UB, demeurant à Lomé (Cabinet SATECO) 206 Boulevard du 13 Janvier Tél. 21-19-96, suivant réquisition du 23 octobre 1989, n° 14 512.

Le mardi 27 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 83 ca, connu sous le nom d'Agbakondomé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le T.F n° 4945 R.T. et à l'est par un lot non numéroté (propriété de Dadzie) ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbo Lété Drackey-Lawson, Pharmacien, demeurant à Lomé (Pharmacie du Boulevard) s/c de M. Lawson Ahluivi Apédo Tèvi, 6 Rue du Sacré Cœur Lomé, suivant réquisition du 6 novembre 1989, n° 14 546.

Le mercredi 14 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 399, au sud par le lot n° 403, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 400 ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Agbalessi Akuwo, épouse Sambo, Commerçante, demeurant à Lomé, s/c de M. Ocloo Kossi Déla, service des Domaines Lomé, suivant réquisition du 6 novembre 1989, n° 14 548.

Le mercredi 14 novembre 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 50 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 42 et 48, au sud par le lot n° 46, à l'est par le Boulevard du Haho et à l'ouest par le lot n° 40 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Todo Koukou, Forgeron Ajusteur en retraite, demeurant à Lomé Hédzranawoè, Boulevard du Haho face Grand Marché s/c de M. Agboklu Dedy, suivant réquisition du 7 novembre 1989, n° 14 549.

Le mardi 4 décembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Badou, préfecture de Wawa, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 13 a 43 ca, connu sous le nom de Lom-Nava et borné au nord par la place du 24 Janvier (RA), au sud par l'école Sarakawa (RA), à l'est par la rue de l'école Sarakawa et à l'ouest par la propriété Alaza Edzadékessi ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Simtaya Badjo, Cultivateur, demeurant à Lomé s/c de M. Badjo Yao RNET-Lomé, suivant réquisition du 10 novembre 1989, n° 14 551.

Le mercredi 14 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 15 a 62 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par les lots n°s 34 et 35, au sud par les lots n°s 40 et 39, à l'est et à l'ouest par des rues en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Petit Mithra, Docteur en Médecine, demeurant à Lomé, 7 Rue Bugeaud, s/c de M. Agbodjan Combey Tél. 21-12-22 Lomé, suivant réquisition du 14 novembre 1989, n° 14 554.

Le mercredi 14 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 21 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au

nord par les lots n°s 24 et 25, au sud par un passage de 6 m, à l'est par le lot n° 27 et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Petit Mithra, Docteur en Médecine, demeurant à Lomé, 7 Rue Bugeaud, s/c de M. Agbodjan Combey Tél. 21-12-22 Lomé, suivant réquisition du 14 novembre 1989, n° 14555.

Le mercredi 14 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 16 a 1 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 21, au sud par les lots n°s 26 et 27, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n°s 22 et 24 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Petit Mithra, Médecin, demeurant à Lomé, 7 Rue Bugeaud s/c de M. Agbodjan Combey Tél. 21-12-22, suivant réquisition du 14 novembre 1989, n° 14 556.

Le jeudi 15 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Massohoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 37 ca et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 23 appartenant à la Collectivité Boko-Tsissé et à l'est par le lot n° 20 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Aquitème Aklesso, Ingénieur Architecte, demeurant à Lomé s/c de M. Kpadey Kwasi Tél. 21-06-21 Lomé, suivant réquisition du 16 novembre 1989, n° 14 559.

Le lundi 19 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Hédzranawoè, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 68 ca, connu sous le nom d'Atsanti et borné au nord par les lots n°s 1394 et 1395, au sud par le lot n° 1392, à l'est par le lot n° 1404 et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Boèvi Lawson, Commerçant, demeurant à Lomé, 26 Rue Tamekloé s/c de Me Adjoa Aquereburu, Notaire à Lomé, suivant réquisition du 17 novembre 1989, n° 14 561.

Le jeudi 15 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 52 ca, connu sous le nom de Gblenkomé et borné au nord par les lots n°s 1416 et 1414, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1411 et à l'ouest par le lot n° 1417 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbo Kpohonou Kpadé Kossivi, Ingénieur des Télécommunications, demeurant à Lomé, 5 rue Aniko Palako, suivant réquisition du 27 novembre 1989, n° 14568.

Le jeudi 29 novembre 1990 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dja-gblé, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 45 a, connu sous le nom de Babikopé et borné au nord par la propriété Lawson-Ahluvi Laté Beni, au sud par la propriété Kouléossi Abobi, à l'est par la propriété Agbo-gbazé et à l'ouest par les Héritiers Fioaga Alodjisso ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Edjameh Atsou et Mme Ekua Johnson, propriétaires, demeurant à Lomé, 49 rue Azolé (ancienne rue Guillaumard) s/c de M. Bitola Dos Reis TP sud Lomé, suivant réquisition du 29 novembre 1989, n° 14571.

Le lundi 12 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 a 98 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 68 et à l'est par le lot n° 70 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gnassounou Kokouvi Semanou, Agent de Banque à la BTD demeurant à Lomé Nyékonakpoè, 11 Rue de Togoville Tél. 21-19-44 s/c de M. D. K. Agboklu, service des Domaines Lomé, suivant réquisition du 7 décembre 1989, n° 14580.

Le mardi 20 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 49 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 637, au sud par le lot n° 635, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 628 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kwassi Salako, Directeur de Société demeurant à Lomé Djidjolé s/c de Me Dzonoukou Notaire à Lomé, suivant réquisition du 13 décembre 1989, n° 14586.

Le lundi 26 novembre 1990 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kangnikopé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 68 ca, et borné au nord par le lot n° 194, au sud par le lot n° 196, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 190 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Alikpokou Kwame Wabwa, Employé au Port Autonome de Lomé y demeurant, représentant son fils Alikpokou Tété Koffi, Elève au CEG d'Akodessewa Tél. 21-47-42, suivant réquisition du 14 décembre 1989, n° 14588.

Le mercredi 28 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 63 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au

nord par le lot n° 29, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 31 et à l'ouest par le lot n° 27 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bouraïma Inoussa, Professeur à l'Université du Bénin, demeurant à Lomé, s/c Me Afékémé Johnson, Notaire à Lomé, suivant réquisition du 14 décembre 1989, n° 14589.

Le jeudi 22 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 55 ca, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 1555 et à l'ouest par le lot n° 1552 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Minekpor Mawuéna Mélagbé, Comptable à la Direction Générale des Affaires Sociales demeurant à Agoè-Nyivé Démakpoè s/c de Me Afékémé A. Johnson, Notaire à Lomé, suivant réquisition du 14 décembre 1989, n° 14590.

Le vendredi 16 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2a 90 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 2, au sud par le lot n° 1 A, à l'est par un terrain non identifié et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Dedoo Delali, Commerçante demeurant à Lomé s/c de M. Sewa Dovi DCNC-Lomé, suivant réquisition du 14 décembre 1989, n° 14591.

Le lundi 19 novembre 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 a 76 ca, connu sous le nom de Soviéépé et borné au nord par le lot n° 1069 bis, au sud par le lot n° 1064, à l'est par le lot n° 1067 bis et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Edem Adébayo Ramanou, Agent de la CNCA, demeurant à Lomé s/c de Me Aquereburu, Notaire à Lomé, suivant réquisition du 20 décembre 1989, n° 14599.

Le jeudi 22 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 73 ca, connu sous le nom d'Attiegou et borné au nord, au sud et à l'est par les lots n°s 579, 580, 576 et 578 appartenant à la collectivité Fanho, à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Assoumanou Tcha. militaire demeurant à Kara, s/c de Mme Kunké Amavi, Mairie Lomé, suivant réquisition du 2 janvier 1990, n° 14600.

Le jeudi 22 novembre 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Aflao, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 26 ca, connu sous le nom de Soviébé et borné au nord par le lot n° 1359, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 1360 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Konutsé Kodzo Mensah, Informaticien à CICA-RE, demeurant à Lomé Aflao Soviébé Tél. 21-62-69, suivant réquisition du 2 janvier 1990, n° 14602.

Le mardi 13 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Bè, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 52 ca, connu sous le nom de Kpota -Dénouvoimé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 362, à l'est par le lot n° 350 et à l'ouest par le lot n° 348 bis ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tossou Kangni Agbanglohoun, Mécanicien à la Société B.P. TOGO, demeurant à Lomé Bè-Kpota Tél. 21-55-93, suivant réquisition du 4 janvier 1990, n° 14607.

Le vendredi 30 novembre 1990 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Djagblé, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 41 a 96 ca, connu sous le nom de Gbamakopé et borné au nord par la propriété Nagba, au sud par Tsutsu Mensah, à l'est par feu Tsutsu Attigno (Hanzouké) et à l'ouest par Tsutsu Gbekaogbé ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Edjameh Atsou, Mécenographe et Mme, née Ekua Johnson, Ménagère, demeurant à Lomé, 49 Rue Guillemard, suivant réquisition du 5 janvier 1990, n° 14 608.

Le mercredi 24 octobre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amoutiévé, préfecture du golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6a 01ca, connu sous le nom de Massouhoin et borné au nord par le lot n° 301, au sud par le lot n° 297 à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 299 dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ahlimba Sodji, couturière demeurant à Lomé, quartier Gbonvié, mandataire de Mlle Afegbedji Kossiwa, agent d'air Afrique suivant réquisition du 31 mai 1989, n° 14242.

Le jeudi 15 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoé-Nyivé préfecture du golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a, et borné au nord par les lots n°s 1159 et 1158, au sud par les lots n°s 1163 et 1162, à l'est et à l'ouest par des rues en projet; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kolagbé Yao Lanklissou Ingénieur des T.P à l'Asecna, demeurant à Lomé Tél : 21-21-01 ou 21-22-02, suivant réquisition du 8 Janvier 1990, n° 14612.

Le jeudi 15 novembre 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 27 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2397, au sud par un passage de 6 m, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 2389 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lovi Koffi Dzigbodi, topographe, demeurant à Lomé Aflao-Gakli, Avenue de Pya, Téléphone Sce : 21-17-62, Dom. : 21-13-25, suivant réquisition du 15 janvier 1990, n° 14 616.

Le mercredi 14 novembre 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoé-Nyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Totsi-Cacavelli et borné au nord par le lot n° 107, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 109 et à l'ouest par le lot n° 105 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Laré Nadédjo, Enseignant à l'UB, demeurant à Lomé Lycée de Tokoin Tél. 21-50-70, suivant réquisition du 18 janvier 1990, n° 14 625.

Le mardi 27 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 ha 2 a 6 ca, connu sous le nom d'Akpakakopé et borné au nord par la collectivité Djivon, au sud par la collectivité Anika, à l'est par la propriété Akokuda et à l'ouest par la collectivité Zegbato ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbovon Klou, Commerçant, demeurant à Lomé-Bè Dangbuipe Tél. 21-30-21, suivant réquisition du 22 janvier 1990, n° 14 628.

Le vendredi 23 novembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 99 ca, connu sous le nom d'Agbalépé-dogan et borné au nord par le lot n° 1983, au sud par un passage de 6 m, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n°s 1977 et 1978 ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Silivi Kokoè d'Almeida née Ekué, propriétaire, demeurant à Lomé s/c de Me Adjoa Aquereburu, Notaire à Lomé, suivant réquisition du 26 janvier 1990, n° 14 638.

Le vendredi 7 décembre 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 26 ca, connu sous le nom d'Elavagnon et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété Neglo, à l'est et à l'ouest par la propriété Kossidjin Zankou ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Toutouvi Afiwa Djobokou, Commerçante, demeurant à Lomé s/c de Me Adjoa Aquereburu, Notaire à Lomé, suivant réquisition du 26 janvier 1990, n° 14 639.

Le mercredi 21 novembre 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2 a 99 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 1334, au sud par le surplus du lot n° 1333 bis, à l'est par le lot n° 1340 et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kodjo Aluka, Ingénieur Agronome demeurant à Lomé, s/c de Me Dzonoukou, Notaire à Lomé, suivant réquisition du 29 janvier 1990, n° 14 641.

Le jeudi 22 novembre 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kélégou, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 43 ca, et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1124 et à l'est par le lot n° 1132 ; dont l'immatriculation a été demandé par le sieur Idoh Kodjo Ena, Maçon, demeurant à Aflao Totsi s/c de M. Ali Tabona Oukaté Direction Générale des Impôts et des Domaines Lomé, suivant réquisition du 15 février 1990, n° 14 664.

Le jeudi 15 novembre 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 17 ca, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 1386, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1383 et à l'ouest par le lot n° 1387 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Idoh Kodjo Ena, Maçon, demeurant à Aflao Totsivi, suivant réquisition du 15 février 1990, n° 14 665.

Le vendredi 23 novembre 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Bè, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 85 ca, connu sous le nom de Kponou et borné au nord par le lot n° 20, au sud par le lot n° 32, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 24 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mivedor Akouété, Employé à la CNSS, demeurant à Lomé s/c de M. Dovi Sewa DCNC Lomé, suivant réquisition du 13 mars 1990, n° 14 704.

*Le Conservateur de la Propriété foncière,*  
TATCHO Panessa